

Double prix du blé—Loi

pour une raison ou pour une autre, le gouvernement juge le prix des denrées alimentaires trop élevé—ce que je ne crois pas, étant donné la proportion de notre revenu disponible que nous consacrons à l'achat d'aliments—c'est à lui qu'il incombe de subventionner le consommateur par l'entremise du Parlement du Canada. Il ne faudrait pas décider automatiquement de le subventionner en édictant une loi qui force le producteur à vendre ses produits à un prix inférieur à leur valeur.

En réalité, en adoptant ce projet de loi, le gouvernement nous obligera à vendre des produits alimentaires à un prix inférieur au cours mondial, afin de permettre aux consommateurs canadiens de les payer moins cher. A mon avis, cette responsabilité incombe au gouvernement et non aux agriculteurs.

● (1540)

Si l'on examine l'augmentation des dépenses des agriculteurs, on constate que leur dette a presque doublé au cours des six dernières années. Elle était alors de 8.5 milliards de dollars, et ce chiffre est maintenant augmenté de 4.3 milliards. Il convient également de noter que sur chaque dollar dépensé par le consommateur, seulement 38c. vont à la production des aliments, c'est-à-dire à l'agriculteur lui-même. Le budget du ministère fédéral de l'Agriculture s'élève à environ 673 millions de dollars, soit moins de 2 p. 100 des dépenses totales du gouvernement. Les Canadiens ont un point en commun: ils mangent trois fois par jour, pour la plupart. Les chiffres que je viens de citer font bien ressortir la faible priorité accordée à l'agriculture.

Dans le cas du système de double prix du blé, il est important de remarquer que le devoir du gouvernement est purement et simplement d'apporter au bill un amendement qui garantisse qu'à mesure que le cours mondial augmente, la limite supérieure reste souple, afin que les agriculteurs ne soient pas enfermés dans le système actuel que je trouve inacceptable. Comme l'a si bien dit le député de Wetaskiwin (M. Schellenberger) plus tôt dans le débat, le bill S-6 entrera en vigueur le 1^{er} août 1980, c'est-à-dire que les agriculteurs auront dû se passer des avantages du programme pendant toute une année.

Même si le coût global de l'alimentation a augmenté plus rapidement que d'autres secteurs de l'économie, les Canadiens consacrent à l'alimentation une plus faible part de leur revenu disponible que les citoyens de tout autre pays au monde, y compris les États-Unis. Les Canadiens consacrent 17.5 p. 100 de leur revenu disponible à l'alimentation. Au Royaume-Uni, ce chiffre est de 29.3 p. 100; en Irlande, de 32.6 p. 100; en Autriche, de 28.6 p. 100; en Suède, de 27 p. 100, et en France, de 23.4 p. 100.

Compte tenu de la part de leur revenu disponible que les Canadiens consacrent à l'alimentation, soit 17½ c. pour chaque dollar, les consommateurs n'ont pas raison de se plaindre et d'exiger que les agriculteurs et les producteurs subventionnent. Il faut plutôt tenir compte des données et reconnaître que dans le monde entier, il n'est aucun autre pays, même les États-Unis, qui offre les produits alimentaires à des prix aussi modiques que le Canada. Les agriculteurs ne devraient certes pas être obligés de faire les frais de la modicité de ces prix. Cette modicité devrait être admise comme politique publique pour toutes les raisons que le gouvernement jugera bon d'invoquer. Il appartient donc à tous les contribu-

bles de veiller à ce que cette politique soit appliquée, et non pas à un secteur particulier comme celui des producteurs agricoles. Les Canadiens respectent la valeur des agriculteurs et de leur production, étant donné surtout qu'ils font entrer au pays le plus fort montant de devises et contribuent ainsi plus que toute autre industrie au Canada à équilibrer notre balance des paiements. Il est certes très significatif que l'agriculture soit l'employeur le plus important du pays.

Monsieur l'Orateur me fait signe qu'il est temps pour moi de conclure le grand discours que je vous fais cet après-midi. Je n'ai eu que peu de temps pour m'y préparer car je ne savais pas que la Chambre allait être saisie de ce bill. Comme il est 4 h 45, je propose l'ajournement du débat d'aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le député a parfaitement raison à tous égards sauf pour ce qui est de l'heure. Il n'est que 3 h 45. Le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Pinard) a proposé plus tôt que le débat du bill S-6 soit ajourné maintenant et que la Chambre passe à l'étude du bill S-4.

Avant que nous ne nous prononcions sur la motion du député, je tiens à dire au député de Crowfoot (M. Malone) qu'il conserve le droit de poursuivre lorsque la Chambre sera à nouveau saisie du bill S-6.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion portant ajournement du débat?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le débat est ajourné.)

* * *

LA LOI SUR LE MINISTÈRE DU TRAVAIL

SUPPRESSION DE L'OBLIGATION DE PUBLIER LA «GAZETTE DU TRAVAIL»

L'hon. Francis Fox (au nom du ministre du Travail) propose: Que le bill S-4, tendant à modifier la loi sur le ministère du Travail, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

M. Knowles: Non.

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je remercie sincèrement les députés de tous les côtés de la Chambre pour leur esprit de collaboration. Nous avons été très diligents et, comme je l'ai dit tout à l'heure, nous avons dû chercher du travail pour ne pas perdre notre temps. Sauf erreur, les députés de tous les côtés de la Chambre sont disposés à nous permettre de renvoyer ce bill au comité à 4 heures.

Je demande à prendre la parole dans ce débat de seconde lecture du bill visant à modifier la loi de 1900 sur le ministère du Travail. Je suis convaincu qu'une bonne partie des députés connaissent bien les objectifs de ce texte législatif. Je regrette que le ministre du Travail (M. Regan) ou son secrétaire parlementaire ne soient pas ici cet après-midi pour amorcer la deuxième lecture de ce bill, mais je rappelle que nous avons décidé d'inscrire ce bill à nos travaux au dernier moment.